

**NOMBRE DE  
MEMBRES**

En exercice : 45  
Présents et  
représentés : 32  
Pouvoirs de vote : 5  
Absents non  
représentés : 8

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février, le Conseil Communautaire s'est réuni, après convocation légale faite le trois février, sous la présidence du Président, Monsieur Philippe GERARDY.

**Etaient présents :**

ANDRIN Rémy, BAZIN Alain, BOUDOT Camille, BRIZION Daniel, CHRISTOPHE Gérard, COLIN Jean-Paul, DEBEUX Michel, DUPUIS Fabrice, FABE Muriel, FRANIATTE Jean Paul, GAGNEUX Christian, GAUCHE Joël, GERARDY Philippe, HABLOT Emeric, HENRY Charlene, HUMBERT Jocelyne, LAHAYE Philippe, LECLERC Marie Françoise, LEFORT Francis, MAGUIN Christophe, MEYER Pierre Marie, MITTAUX Jean Marie, NATALE Jean, NICOLAS Jean Michel, PARROT Joël, PAYONNE Philippe, REMY Patricia.

**Etai(ent) excusé(s) :**

BERTRAND Chantal,  
COPPEY Céline ayant donné son pouvoir à PARROT Joël,  
DOBIN Bernadette,  
FRANCOIS Maryse ayant donné son pouvoir à REMY Patricia,  
LANG Régis ayant donné son pouvoir à FRANIATTE Jean-Paul,  
LEMAIRE Aline,  
LEPEZEL Christelle ayant donné son pouvoir à HUMBERT Jocelyne,  
PATON Jean-Christophe,  
RONDEAU Elise ayant donné son pouvoir à GAGNEUX Christian,  
SCHMIT Sylvie.

BERTOLINI Emmanuel, BOURGON Mickaël, LEONARD Robert, LETURC Michel, PORCHON Eric, PRESSINI Adrien, SAIDANI Vincent, VALENCIN Evelyne.

Le Président ouvre la séance à : 20h15  
Le président vérifie le quorum et déclare la séance valide.  
Le nombre d'élus présents est au nombre de : 27  
Le nombre de pouvoirs est au nombre de : 5  
Le secrétaire de séance nommé est : REMY Patricia

**L'ordre du jour de la séance du 9 février 2023 est le suivant :**

- Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Le Président fait valider le compte-rendu du conseil communautaire du 8 décembre 2022.

**Débat d'Orientation Budgétaire 2023**

Le débat d'orientation budgétaire est présenté par le Président et Jean-Paul COLIN. La délibération en question est rappelée ci-dessous :

*Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel d'une collectivité locale. Si l'action d'une collectivité est principalement conditionnée par le vote du budget annuel, le cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions : le « D.O.B. » constitue la première étape de ce cycle. Ce débat permet à l'assemblée de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le Budget Primitif et d'être informé de la situation financière de la collectivité.*

*La tenue du « D.O.B. » est obligatoire dans les établissements publics dont les groupements comprennent au moins une Commune de 3 500 habitants (article L 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois, avec un minimum de 15 jours, précédant l'examen du Budget Primitif ; le D.O.B n'a aucun caractère décisionnel, sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le Préfet puisse s'assurer du respect de la loi.*

*Sur la base de la note explicative de synthèse jointe à la présente convocation du Conseil, il convient que le Conseil Communautaire débattenne des orientations budgétaires 2023.*

**Il est rappelé que l'atterrissage 2022 est encore en travail. Les principaux indicateurs présentés sont :**

- Résultat 2022 en fonctionnement du budget principal : 636 887 €
- Résultats en 2022 des budgets annexes : - 78 752 €
- Restes à réaliser (dépenses moins recettes) en investissement : 490 745 €
- Résultat en investissement : 745,9 k€
- Durée moyenne de la dette sur l'ensemble des budgets : 6,24 ans
- Une absence d'augmentation des impôts depuis 2015.

**Les grands mouvements sur la section de fonctionnement en 2021 / 2022 pour les recettes :**

- Des régularisations demandées par le service de gestion comptable de Verdun faussant les écritures d'environ +48 k€ (chap. 75 et chap. 77)
- Un décalage de facturation dans le secteur éducation ne traduisant pas une baisse réelle (11 mois en 20 / 13 mois en 21 / 12 mois en 22)
- Une augmentation de la fraction de TVA expliquant la hausse des impôts et taxes +90 k€
- Une augmentation des dotations avec la recherche systématique de financement : GEMAPI (avec régul 2021) +55k€ / Conseiller numérique 25k€ / 13 k€ saison culturelle / 6k€ projets seniors

**Les grands mouvements sur la section de fonctionnement en 2021 / 2022 pour les dépenses :**

- Une augmentation importante des fluides liée à l'inflation +120 k€ (chap. 011)
- L'impact de l'augmentation du SMIC et du point d'indice pour compenser l'augmentation du coût de la vie +90 k€ (chap. 012)
- La création de poste subventionné : conseillère numérique sur 12 mois +25 k (chap. 012)
- Le changement d'imputation comptable pour la refacturation de la fibre -98 k€ (chap. 65 / vers l'investissement)
- Des régularisations demandées par le service de gestion comptable de Verdun faussant les écritures d'environ +48 k€ (chap. 67)

**Les premières estimations du budget prévisionnel 2023 pour la section de fonctionnement :**

- Un excédent de fonctionnement reporté en hausse car aucun déficit en investissement ne doit être comblé en 2023
- Une diminution du chapitre 65 – en raison des ventes intervenues au sein des budgets annexes en 2022 – qui compense les hausses des autres chapitres de dépenses réelles
- Un virement à la section de fonctionnement (appelé aussi épargne brute) en hausse
- Une hausse du chapitre 73 en raison d'une augmentation de l'ordre de 7% des bases d'imposition, il est à noter que la Communauté de Communes n'a pas augmenté ses taux d'imposition.
- Un excédent de fonctionnement reporté évalué à 1 345 320,61 €

Il est demandé par Christophe MAGUIN plus d'explications sur le chapitre 65. Il est expliqué que le chapitre 65 provisionne des sommes pour combler les déficits des budgets annexes. En l'occurrence, les déficits des budgets annexes ont diminué en raison de la vente de terrain en 2022 d'où la baisse du montant du chapitre 65. L'enveloppe prévue est de l'ordre de 752 k€.

**Les premières estimations du budget prévisionnel 2023 pour la section d'investissement :**

- Des dépenses d'investissement s'imposent à la collectivité : paiement du très haut débit (4ème versement), remboursement du capital de la dette, paiement des restes à réaliser
- Dans un contexte inflationniste, la Communauté de Communes a décidé d'appliquer une nouvelle méthodologie pour prioriser ses investissements et mettre en œuvre le projet de territoire

**Les critères pour inscrire les dépenses d'investissement sont les suivants :**

- L'exclusion des projets ne répondant pas à au moins un des critères suivants (et/ou) :
  - Le projet est non construit : plan de financement non abouti, pas de validation en commission ;
  - Le projet est hors compétence : ne fait pas partie des compétences de la Communauté de Communes, fait doublon avec une compétence exercée par une autre entité publique, n'est pas prévue dans le projet de territoire ;
  - Le projet n'est pas prioritaire : peut être qualifié de trop cher, non vital, non urgent ou peut être reporté.
- La priorisation des projets selon l'ordre suivant :
  1. Est une obligation réglementaire ou un engagement certain ;
  2. Permet le maintien d'une qualité de service : s'entend à la fois dans l'entretien du patrimoine de la Communauté de Communes mais aussi dans les besoins nécessaires aux équipes pour exercer leurs missions ;
  3. La satisfaction de l'intérêt général : le choix du projet se portera sur le projet qui a l'impact le plus positif pour le territoire, les critères d'évaluation dépendront des différentes thématiques traitées ;
  4. Les aides allouées : ce critère, qui intervient en 4ème position, doit permettre sur des projets équivalents d'en prioriser l'un sur l'autre.

Ces critères d'exclusion et de priorisation ont été appliqués aux différents projets proposés (en fonctionnement et en investissement). Les projets sélectionnés – validés par la commission et par le bureau – sont les suivants :

Propositions nouvelles 2023			
Opération	Dépenses	Recettes	Détail
VOIRIE	150 000 €	25 000 €	-110 000 € Travaux -36 200 € Nids de poule -3 800 € Maîtrise d'œuvre
GEMAPI	36 500 €	6 616 €	-35 000 € Bureau d'étude -1 500 € Ordinateur technicienne
BAIGNADE	10 440 €	8 700 €	-10 440 € Aménagement du sentier ENS
LA HALLE	18 200,00 €	3 033 €	-8 900 € Renouvellement console lumière -1 500 € Micros pour les visites guidées -1 800 € Piano mobile -6 000 € Aménagement du hall / galerie
BAT. INTERCOMMUNAU	45 000,00 €	32 250 €	-45 000 € audits relatifs au décret tertiaire
GYMNASE	8 300,00 €	1 383 €	-8 300 € Complément éclairage gymnase
ADMINISTRATION	10 000,00 €	1 667 €	-10 000 € rénovation du parc informatique et téléphonique
SCOLAIRE	35 400,00 €	10 100 €	-14 000 € aménagement de la cour du GM -20 000 € Ordinateurs du GM (14) -200 € Routeurs
TECHNIQUE	4 700,00 €	783 €	-4 500 € Matériels divers (tonnelles, tables etc) -200 € Réfrigérateur
	<b>318 540 €</b>	<b>89 532 €</b>	

Il est demandé par Michel DEBEUX si les restes à réaliser de travaux sont compris dans ce tableau. Il est répondu que non, il s'agit uniquement des nouvelles propositions.

Il est demandé par Patricia REMY si tous les projets vont être retravaillés dans le contexte actuel et au vu de la charge de travail des élus et des agents. Il est répondu que cela dépendra des projets, en fonction de l'état d'avancée des dossiers, des possibilités de financement et des différentes validations politiques. Il est précisé que certaines actions ne nécessitent pas forcément des nouveaux crédits d'investissement et que certains projets nécessitent de l'investissement intellectuel. Patricia REMY précise que les demandes de subventions pour la DETR sont possibles jusque fin février.

Gérard CHRISTOPHE évoque le fait que les crédits bloqués en fonctionnement bloquent des crédits pour l'investissement. Il est précisé que les 180 k€ concernent la section d'investissement.

Les dépenses totales en investissement cumulent les nouveaux projets pour un montant de 318 540 € et les restes à réaliser pour un montant de 521 263 € (notamment : le PLUi, des travaux de voirie, les travaux relatifs à la toiture de l'ACSI...). Le montant total s'élève à 839 803 €. Il est à noter qu'une enveloppe de dépenses imprévues et un sur-excédent en investissement pourront permettre de financer des projets qui seraient décidés en cours d'exercice pour un montant de l'ordre de 180 k€.

Philippe PAYONNE demande si la Communauté de Communes a un projet pour réduire l'impact des fluides. Il est répondu que les études menées dans le cadre du décret tertiaire permettront d'identifier des plans d'action. Il est précisé que les marges de manœuvre seront assez minces sur la partie technique sauf sur des bâtiments clairement identifiés comme le gymnase ou le siège. Ces questions seront levées dans le cadre de l'étude programmatique en cours.

Rémy ANDRIN précise que la ville d'Etain a lancé une étude pour créer une chaufferie bois avec le même prestataire que la Communauté de Communes et que dans le cas où le projet émerge il serait possible d'utiliser ce mode d'énergie pour les bâtiments du territoire sur un rayon de 500 m. Joël PARROT évoque le décret tertiaire qui permettra de fixer des objectifs.

Gérard CHRISTOPHE demande si la Communauté de Communes bénéficie de tarifs réglementés. Il est répondu que cela dépend de nos contrats.

Entendu le présent exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à mains levées, procède au vote :**

**Une abstention de COPPEY Céline,**

**Les autres conseillers présents et les pouvoirs qu'ils expriment prennent acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023.**

Le Président revient sur la rencontre avec les parents d'élèves du Grand Meaulnes à Etain, de la FCPE, des instituteurs/trices de l'école du Grand Meaulnes et indique la manifestation qui aura lieu le vendredi 10 février à 8H devant l'école pour montrer leur mécontentement vis-à-vis de la décision de fermer deux classes au Grand Meaulnes.

Christophe MAGUIN ne comprend pas le positionnement de la Communauté de Communes sur les postes du Grand Meaulnes. Il est répondu que l'inspecteur de l'Education Nationale n'a pas donné la totalité des informations et que la Communauté de Communes a été flouée. Ces propos sont confirmés par Rémy ANDRIN. Gérard CHRISTOPHE précise qu'il avait alerté sur ces points lors de son argumentaire en précisant qu'il avait indiqué qu'il n'y avait pas de lien entre l'école de Grand Meaulnes et l'école de Foameix. Christophe MAGUIN indique qu'il pense que les électeurs ne comprendront pas le positionnement de la Communauté de Communes et que les élus vont perdre en légitimité.

Patricia REMY indique qu'elle est également gênée du positionnement de la Communauté de Communes car c'est difficile de porter le fait que la Communauté de Communes s'est fait « rouler ». Ce propos est partagé par beaucoup d'élus.

Le Président indique qu'il y aura un concert de Blues à 20h30 le vendredi 10 février à 20h à la Halle et l'organisation d'un marché du terroir à la Halle le dimanche 12 février.

Christophe MAGUIN indique qu'il était surpris du fort taux d'absentéisme aux vœux du Président. Il propose également de faire des présentations des entreprises méconnues du territoire. Des échanges sur comment approcher le secteur économique s'en sont suivis sur la base. Le Président évoque la potentielle visite de l'UCIA. Gérard CHRISTOPHE demande pourquoi il n'y a pas eu de commission économique. Jean-Michel NICOLAS indique que les projets économiques prennent du temps à être construits.

La séance est levée à 21h45.

---

Le Président,  
Philippe GERARDY



A Etain, le 13/02/2023

Le secrétaire de séance,  
Patricia REMY

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Patricia Remy", written in a cursive style.

A Etain, le 13/02/2023